

# ARGENT PUBLIC : évaluer, contrôler, rénover

MANDATÉE PAR LES CITOYENS POUR VEILLER À LA BONNE UTILISATION DE L'ARGENT PUBLIC, L'ASSEMBLÉE A FAIT DU CONTRÔLE EFFECTIF DES DÉPENSES DE L'ÉTAT L'UNE DE SES PRIORITÉS. EN 2000, LA MISSION D'ÉVALUATION ET DE CONTRÔLE MISE EN PLACE PAR L'ASSEMBLÉE EN 1999 A ÉTÉ CONFORTÉE DANS SON ACTION D'EXAMEN DES POLITIQUES PUBLIQUES. SECOND FAIT MARQUANT : L'ASSEMBLÉE A ENTAMÉ, CETTE ANNÉE, UNE RÉFLEXION AMBITIEUSE QUI DEVRAIT CONDUIRE SOUS PEU À UNE RÉNOVATION COMPLÈTE DE LA PROCÉDURE BUDGÉTAIRE.

34



*Telle une petite ville, le Palais Bourbon a son kiosque à journaux, son salon de coiffure et son bureau de poste. Les parlementaires y expédient et y reçoivent leur volumineux courrier. Les visiteurs d'un jour ne manqueront pas l'occasion d'envoyer une carte souvenir qui portera le cachet postal "Assemblée nationale".*

## MEC, an II

Créée en 1999, la Mission d'Évaluation et de Contrôle (MEC) passe chaque année "au crible" une série de politiques publiques, concrétisant la volonté de l'Assemblée d'exercer un contrôle plus étroit sur l'action de l'exécutif. Ayant examiné cette année trois dossiers sensibles – la gestion des universités (rapport n°2357), les COTOREP (n°2542) et le système de recouvrement de l'impôt (n°2543) – la MEC n'a pas hésité, dans le droit fil de sa mission, à pointer plusieurs dysfonctionnements graves dans la marche de ces services publics : gestion peu rationnelle de l'orientation professionnelle des handicapés, insuffisance des moyens alloués aux universités pour assumer leur autonomie, coût excessif du recouvrement de la redevance. Fait nouveau, elle a également mis à profit sa deuxième année d'expérience pour dresser un bilan des maux transversaux dont pâtit, à ses yeux, l'administration publique. L'occasion d'attirer notamment l'attention sur la gestion approximative des systèmes informatiques dans les services de l'État.

Animée par une logique de transparence totale, la MEC a tenu à s'appliquer à elle-même une démarche évaluative, se livrant à un examen sans concession des résultats de sa première année d'activité. Notant des succès significatifs et chiffrables sur plusieurs dossiers – en particulier sur la rationalisation des aides publiques à l'emploi –, le rapport (n°2599) "MEC, premier bilan" n'en relève pas moins l'excessive lenteur avec laquelle les différentes administrations mettent en œuvre



M. Jean-Pierre Delalande et M. Augustin Bonrepaux, Co-Présidents de la MEC



M. Pierre Joxe, Premier Président de la Cour des Comptes, intervient devant la commission spéciale sur la réforme de la procédure budgétaire, présidée par M. Raymond Forni.



ses conclusions. Pour remédier à cet état de fait, le rapport recense plusieurs pistes de réflexion : meilleure articulation avec les travaux de la Cour des Comptes, sélection plus systématique de dossiers cruciaux pour la réforme de l'État et, enfin, évolution de la Mission vers un statut la rapprochant des commissions spéciales.

## BUDGET : transparence et démocratie

La modernisation de la procédure budgétaire, pour être souvent perçue comme un sujet "technique", constitue pourtant un enjeu essentiel pour notre démocratie. De lui dépendent, en effet, une meilleure utilisation des deniers publics, mais aussi le plein exercice par le Parlement de sa mission de contrôle démocratique sur le Gouvernement. Dans le prolongement de la réflexion initiée voici deux ans par le groupe de travail sur l'efficacité de la dépense publique, la conférence des Présidents a demandé à M. Didier Migaud, rapporteur général de la Commission des finances, de présenter une proposition de réforme de l'ordonnance du 2 janvier 1959 qui régit la procédure budgétaire.

Loin de s'inscrire dans une logique de concurrence entre l'exécutif et le législatif, la proposition de loi, examinée par une commission spéciale présidée par le Président Raymond Forni, suggère une approche nouvelle : l'assouplissement des règles de gestion publique et le renforcement du contrôle parlementaire doivent constituer les deux faces indissociables d'une même démarche de rationalisation et de transparence budgétaire. Ce texte, tout à la fois réaliste et novateur, mis à l'ordre du jour début 2001, possède les atouts pour servir de base à un échange fructueux entre le Gouvernement et le Parlement et pour réformer une procédure qui place aujourd'hui notre pays dans le peloton de queue des démocraties pour le contrôle citoyen de la gestion publique.



MM. Nicolas Sarkozy, Philippe Auberger et Didier Migaud lors des débats de la commission spéciale.

z o O M



## Les commissions au centre du débat budgétaire

En 2000, l'Assemblée a poursuivi la mise en œuvre des orientations préconisées par le "groupe de travail sur l'efficacité de la dépense publique". Ainsi la procédure spéciale d'examen en commission élargie, qui permet de concentrer le travail de discussion parlementaire dans le cadre de commissions saisies pour avis ouvertes à l'ensemble des députés, a été appliquée sur une grande échelle. Les budgets de six ministères (économie, enseignement supérieur, ville, intérieur, logement, jeunesse et sports) ont ainsi fait l'objet de cette nouvelle procédure plus rationnelle, plus efficace et plus vivante.

35